



Commune de PIGNANS
Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

N° PM – 2025 - 533

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant restriction de circulation ponctuel Grande Rue le jeudi 18 décembre 2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 09 décembre 2025 de l'entreprise MILLO GARCIN sise rue de l'Initiative – ZAC des Bousquets à 83390 – CUERS et représentée par Monsieur TANGUY Sébastien, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal dans le cadre d'une livraison Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise MILLO GARCIN est autorisée à stationner sur la voie publique afin de procéder à une livraison de cuisine au n°60 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée de l'intervention, la Grande Rue sera ponctuellement fermée à la circulation depuis l'intersection avec l'avenue Saint Roch et la rue des Placettes.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 18 décembre 2025 entre 14h et 16h.

Article 4

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise MILLO GARCIN qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 09 décembre 2025.

Le Maire : **BRUN Fernand**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr